

## Achat en usufruit avec ma fille mineur

## Par IZA29, le 17/12/2012 à 22:10

Bonsoir,

Je vous remercie pour toute précision et je vais tenter d'être claire et concise :

- mon compagnon et papa de notre fille est décédé en 2008. Notre fille âgée de 8 ans au décès de son papa est donc l'héritière unique de son papa.
- -je suis depuis l'administratrice légale sous contrôle judiciaire des biens de ma fille etant mineure. Je me dois donc (normal) de demander l'accord du juge des tutelles pour toute vente des biens issus de la succession de son papa etc

L'argent issu de cette succession est donc bloqué sur des comptes rémunérateurs jusqu'à sa majorité.

Je m'interroge sur l'idée d'acheter une maison en son nom, dont elle serait la nue propriétaire et moi même l'usufruitière et tout cela bien ficelé devant notaire. Je pense qu'investir dans une bien immobilier de façon intelligente serait sans doute plus rémunérateur pour elle qu'un compte bloqué ???? Ma question est de savoir si la juge des tutelles serait d'accord avec cette proposition d'investissement ?

En effet, j'ai de faibles revenus, j'assume seule la "charge" de ma fille, je paie un loyer exorbitant vu mes revenus et je m'interroge sur cette solution qui serait, à mon avis, intéressante à creuser.

Je vous remercie pour toute information

Cordialement